



Conseil
du patronat
du Québec

REVUE DE PRESSE

ASSURANCE-PARENTALE

AOÛT 2009

Les entreprises mises à contribution

M. Sam Hamad,
ministre de l'Emploi et de la Solidarité
sociale

Tout en reconnaissant les bienfaits du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le Conseil du patronat du Québec (CPQ) estime que le gouvernement devra bientôt envisager la possibilité de procéder à une révision des bénéfices associés au régime, le tout afin de tenir compte de la capacité de payer des employeurs. [En effet], ceux-ci devront absorber une troisième augmentation consécutive du taux de cotisation au régime, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il semble que l'assurance parentale ait eu un effet positif sur le taux de natalité de la société québécoise dans son ensemble. Mais, rien n'indique que les retombées d'un régime à la mesure de nos moyens seraient moins positives pour le Québec. La hausse annoncée, pour 2010, est de 4,5%,

faisant suite à des hausses de 7,5 %, en 2009, et de 8 %, en 2008.

Malgré ces augmentations à répétition, la santé financière du régime demeure, au mieux, précaire.

Cotisations des employeurs

Dans le contexte de récession que nous connaissons, cette hausse s'ajoute aux nombreuses difficultés que les entreprises doivent affronter. C'est également sans compter les augmentations d'autres contributions des employeurs qui sont à l'ordre du jour (CSST, RRQ, assurance-emploi au fédéral).

Même si chaque hausse prise isolément semble justifiée, il faut rappeler que c'est au Québec qu'il en coûte le plus cher parmi toutes les provinces au chapitre des cotisations des employeurs.

Le CPQ réclame donc une stabilisation du fardeau global des taxes sur la masse salariale. À défaut de pouvoir faire les

choix qui s'imposent, le gouvernement est invité à envisager sérieusement la possibilité de procéder, avec l'ensemble des partenaires, à un processus de révision des bénéfices associés au RQAP, et ce, afin d'éviter d'avoir à annoncer, l'an prochain, une quatrième augmentation des taux de cotisation.

Partage équitable des coûts

Le CPQ réitère aussi sa position quant au partage des coûts du régime. Depuis la création de l'assurance parentale, le CPQ réclame qu'elle soit financée à parts égales par les employeurs et les travailleurs. À l'heure actuelle, les employeurs assument un fardeau 40 % plus élevé que celui des salariés.

Le CPQ souhaiterait que le gouvernement réduise graduellement cet écart, pour en venir à un partage 50-50.

Yves-Thomas Dorval
président
CPQ

POLITIQUE

JEUNES LIBÉRAUX

Hausser les tarifs : oui, mais...

■ L'idée fait son chemin, mais à condition que les impôts baissent d'autant

Selon l'économiste Claude Montmarquette, Jean Charest n'aura pas d'autre choix que d'écouter l'aile jeunesse de son parti qui souhaite une hausse des tarifs de plusieurs services gouvernementaux.



Mathieu Turbide

mturbide@journalmtl.com

Le professeur Montmarquette, qui avait présidé au printemps dernier le Groupe de travail sur la tarification des services publics en compagnie de Joseph Facal et de Lise Lachapelle, se réjouit de voir ce débat revenir sur le tapis. Et encore plus de voir que ce sont des jeunes qui le font.

« Je les trouve courageux de confronter leurs aînés avec des propositions de ce genre. Ils le font parce qu'ils s'aperçoivent que l'état des finances publiques, s'il ne s'améliore pas, va affecter leur épanouissement personnel. Ils ont fait des calculs », analyse le professeur de sciences économiques de l'Université de Montréal.

Le rapport Montmarquette proposait de « mettre fin à la culture de la gratuité », en haussant les tarifs d'électricité, les frais de scolarité et en imposant des péages sur les routes du Québec.

Plusieurs de ces idées ont été reprises en fin de semaine par les jeunes libéraux réunis en congrès.

Toutefois, selon M. Montmarquette, le gouvernement devra s'assurer, s'il suit cette voie-là, de ne pas s'en servir uniquement comme une source de revenus supplémentaires.

Diminuer les impôts en conséquence

« Il faut être conscients que l'objectif, c'est d'augmenter l'efficacité et d'éviter le gaspillage, précise-t-il. Éventuellement, mais pas tout de suite, ça pourrait devenir le mode de financement de l'État le

plus important, en diminuant les impôts. »

Déjà deux ministres libéraux, le ministre des Finances, Raymond Bachand et le nouveau ministre du Développement économique, Clément Gignac, ont applaudi le débat lancé par les jeunes libéraux.

Autant chez les syndicats que chez les entrepreneurs, le débat sur les hausses de tarif suscite des réactions mitigées.

« Il y a du bon et du mauvais dans les hausses de tarif, dit le vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Simon Prévost. Mais personne ne parle de revoir les programmes qu'on ne peut pas se payer et qu'on continue de se payer. »

Vaches sacrées

Selon M. Prévost, il faudra bien que le gouvernement accepte un jour de s'atta-

quer à certaines de ces « vaches sacrées ».

« On a, au Québec, des vaches sacrées qu'il faudra bien un jour regarder. Récemment, le Conseil du patronat a proposé au gouvernement de revoir le régime québécois d'assurance parentale. Aussitôt, le ministre Sam Hamad est intervenu pour dire qu'il n'en était pas question », dit-il.

Êtes-vous d'accord avec les hausses de tarif proposées par les jeunes libéraux ?

ÉCRIVEZ-NOUS : opinions@dm.canoe.ca

APPELEZ-NOUS : MU: 514 529-1177 Ext.: 1888 767-6161



Jean-Paul Gagné

jean-paul.gagne@transcontinental.ca

Les tarifs au secours des finances publiques

Ne soyez pas surpris quand elle déferlera. Tout annonce une vague d'augmentation des tarifs publics au Québec.

1. Le gouvernement québécois a prévu un déficit budgétaire totalisant 11 milliards de dollars pour quatre exercices consécutifs, dont celui en cours. Comme la reprise économique s'annonce plus lente que prévu, le manque à gagner du gouvernement sera plus important.

La récession frappe partout, avec ses conséquences négatives sur les bénéfiques, les ventes au détail et l'emploi. Pour l'État, cela signifie des recettes fiscales moins élevées de la part des entreprises et des particuliers. Par contre, aucune dépense gouvernementale ne diminuera en raison de la récession. Ce sera plutôt le contraire, à cause des pertes d'emplois.

2. Les mauvais résultats de la Caisse de dépôt et placement, qui gère l'ensemble des caisses de retraite et des fonds d'assurance du gouvernement (on a mis tous nos œufs dans le même panier, une imprudence qui coûte très cher), ont creusé de vastes trous dans plusieurs entités, qui doivent maintenant être

renflouées : le régime de rentes du Québec, dont la cotisation de 9,9 % était déjà considérée comme insuffisante, la Société de l'assurance automobile, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, dont les cotisations sont entièrement payées par les employeurs, et le régime d'assurance parentale, pour lequel la part payée par les employeurs excède de 40 % celle des particuliers. S'ajoute à cela la hausse récente des cotisations à l'assurance emploi (au fédéral), dont les primes sont payées à 60 % par les employeurs.

À l'exception du régime de l'assurance parentale, dont l'augmentation de la prime pour 2010 est connue (elle sera de 4,5 %, après des bonds de 8 % en 2008 et de 7,5 % en 2009), les autres hausses éventuelles des cotisations aux programmes sociaux du gouvernement se feront sentir en 2010 ou 2011.

Le gouvernement du Québec a réduit avec raison les taux d'impôt sur les bénéfiques et a éliminé la taxe sur le capital pour les petites entreprises, mais le fardeau fiscal des employeurs québécois reste lourd à cause des cotisations perçues sur la masse salariale, les plus élevées au Canada. C'est une charge qui



Éditorial paru dans *Les Affaires* du 15 août 2009 (suite)

pourrait freiner l'investissement et la création d'emplois, car, contrairement à l'impôt, les cotisations sur la masse salariale ne varient pas selon la rentabilité des entreprises. C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil du patronat demande que le financement de l'assurance parentale soit assumé à parts égales par les sociétés et les particuliers.

3. Hydro-Québec n'est pas en reste, ayant déjà annoncé son intention de demander des hausses tarifaires totalisant 6,7 % pour la période 2010 à 2011. La société d'État a subi une baisse de ses ventes tant au Québec qu'à l'extérieur et celles-ci ne remonteront qu'avec une reprise vigoureuse. Ce manque à gagner l'obligera à réduire son dividende au gouvernement, qui devra recourir davantage à la dette pour boucler son budget.

4. Le report à l'automne du débat sur le projet de loi 40, qui propose de suspendre pendant quatre ans la Loi sur l'équilibre budgétaire, mettra encore davantage en lumière la fragilité des finances publiques québécoises, qui se sont détériorées depuis le dernier budget. Les partis d'opposition en profiteront pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il explique comment il s'y prendra pour revenir à l'équilibre budgétaire.

5. Les jeunes libéraux viennent de proposer au gouvernement d'augmenter certains tarifs publics et même d'en introduire d'autres, dont des péages sur les autoroutes. Ceux-ci seraient toutefois mieux acceptés si l'État les réservait à l'amélioration du réseau routier et à l'entretien de ses infrastructures. Les jeunes libéraux ont tout à fait raison d'exprimer leur inquiétude, et font ainsi écho au péquiste François Legault, qui s'en prenait en juin dernier aux vaches sacrées de l'État québécois.

Si des initiatives courageuses en matière de contrôle des dépenses et de perception de recettes supplémentaires ne sont pas prises rapidement, le Québec risque d'entrer dans une période prolongée de déficit structurel.

C'est un fardeau qui plomberait la croissance économique à long terme du Québec, laquelle sera aussi handicapée par le vieillissement de la population et une baisse de la population active. ■